

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 7 février 2022

**CRÉATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE PETITE ENFANCE
BOULEVARD DU MIDI - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES**

NOTE DE SYNTHÈSE

Avec la signature de la convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de ville », le 5 octobre 2018, la Ville s'est engagée dans une démarche partenariale et transversale en faveur de la valorisation et de l'amélioration de l'attractivité de sa centralité. Ce projet global de redynamisation porte sur différents domaines d'intervention tels que l'amélioration de l'habitat, le développement d'une nouvelle offre résidentielle, la requalification des espaces publics ou encore l'amélioration de l'offre de services aux habitants.

Pour construire les outils permettant de répondre aux enjeux identifiés en vue de la réalisation des projets, un avenant à la convention-cadre est venu porter création de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) avec un programme d'actions associé et un cadencement dans le temps sur un périmètre défini (des bords de Seine en contrebas de la Collégiale jusqu'aux deux gares).

En parallèle, la Ville de Mantes-la-Jolie s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique active de développement et de renouvellement des modes de garde sur l'ensemble du territoire communal, dans le but d'améliorer la qualité de l'offre et l'accueil des enfants, en réponse aux besoins très prégnants des familles.

Dans ce contexte, il est projeté de relocaliser l'actuel établissement Pirouette situé rue Porte aux Saints et présentant d'importants dysfonctionnements (bâtiment actuel inadapté aux besoins des utilisateurs et aux normes relatives à ce type d'équipement). Le déménagement de cette crèche dans un lieu plus adapté et mieux dimensionné s'avère donc indispensable.

En vue de l'arrivée prochaine du RER E (Eole), le quartier de la gare « Mantes Station » fait l'objet de nouveaux aménagements. Ainsi, le programme immobilier réalisé par la société Eiffage en entrée de ville, à l'angle des boulevards Duhamel et du Midi, localisé à seulement 600 mètres de la crèche actuelle et proposant des locaux en rez-de-chaussée permettrait d'y accueillir l'établissement Pirouette. Les avantages de cette relocalisation sont multiples : répondre pleinement au besoin d'évolution de la structure en termes de surface, d'accessibilité et de mise en conformité, apporter une amélioration qualitative de l'offre d'accueil des jeunes enfants, et enfin doubler les capacités d'accueil (de 30 à 56 berceaux) en proposant plusieurs unités de vie / sections multi-âges.

De plus, dans une optique de crèche inclusive, la création de ce nouvel établissement d'accueil de jeunes enfants est conçue selon l'approche « SNOEZELEN » avec l'aménagement d'espaces spécifiques de psychomotricité (mobilier spécifique), art thérapie et espace multisensoriel (éléments de relaxation, jeux visuels, ...) adaptés aux enfants de moins de 4 ans et dédiés à la détente et au bien-être des enfants. L'accueil des enfants porteurs de handicap sera ainsi privilégié.

Adopté en février 2021 puis reconduit sur l'année 2022 par le conseil d'administration de la Caisse nationale des Allocations familiales (CAF), le plan Rebond, un plan annuel d'aides exceptionnelles de 50 millions d'euros, permet de soutenir les modes d'accueils de jeunes enfants et d'encourager l'investissement pour la création de nouvelles places de crèches. Le montant de l'aide maximale s'élève dans ce cadre à 22 500€ par place et par an (contre 17 000€ précédemment) pour tous les projets de crèches financés en 2022 via la prestation de service unique (sous réserve des crédits exceptionnels disponibles).

Cette aide financière en investissement apportée par la CAF des Yvelines pour la création d'un nouvel établissement d'accueil de jeunes enfants en entrée de ville, à l'angle des boulevards Victor Duhamel et du midi, en remplacement de la crèche actuelle Pirouette, permettrait donc de contribuer à sa réalisation selon le plan de financement suivant :

Intitulé	Coût estimatif de l'opération (€ HT)	Coût estimatif de l'opération (€ TTC)	Subvention sollicitée Conseil Régional d'Ile-de-France (€)	Subvention sollicitée Conseil Régional d'Ile-de-France (% HT)	Subvention sollicitée CAF des Yvelines (€)	Subvention sollicitée CAF des Yvelines (% HT)	Part communale (€ HT)	Part communale (% HT)	Part communale (€ TTC)
Création nouvel EAJE Bouvelard du Midi	3 694 774 €	4 433 729 €	300 000 €	8%	1 260 000 €	34%	2 134 774 €	58%	2 873 729 €

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la CAF des Yvelines une subvention d'aide à l'investissement de 1 260 000 euros, afin de réaliser un nouvel établissement d'accueil de jeunes enfants en entrée de ville, à l'angle des boulevards Victor Duhamel et du midi, en remplacement de la crèche actuelle Pirouette.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le 1^{er} adjoint,

Vu la délibération du 2 juillet 2018 du Conseil Municipal de Mantes-la-Jolie relative à la signature de la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville »,

Vu la délibération du 18 octobre 2021 du Conseil municipal de Mantes-la-Jolie relative à l'acquisition de locaux au 16-18 boulevard du Midi pour la création d'un établissement d'accueil de petite enfance,

Vu le plan Rebond adopté le 02 février 2021 puis reconduit le 07 décembre 2021 pour l'année 2022 par la Caisse nationale d'Allocations familiales,

Considérant la politique active de développement et de renouvellement des modes de garde sur l'ensemble du territoire communal dans le but d'améliorer la qualité de l'offre et de l'accueil des enfants, en réponse aux besoins des familles,

Considérant le souhait de la Ville de Mantes-la-Jolie d'augmenter la capacité d'accueil de la crèche Pirouette située rue Porte aux Saints et la nécessité de la relocaliser dans un lieu plus adapté et mieux dimensionné,

Considérant que le programme immobilier réalisé par la société Eiffage, en entrée de ville, localisé à seulement 600 mètres de la crèche actuelle et proposant des locaux en rez-de-chaussée permettrait d'y accueillir l'établissement Pirouette, ce qui répondrait pleinement au besoin d'évolution de la structure en termes de surface, d'accessibilité et de mise en conformité, apporter une amélioration qualitative de l'offre d'accueil des jeunes enfants, et enfin doubler les capacités d'accueil (de 30 à 56 berceaux) en proposant plusieurs unités de vie / sections multi-âges,

Considérant que le montant de l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines maximale s'élève à 22 500 € par place et par an (contre 17 000 € précédemment) pour tous les projets de crèches financés en 2022 via la prestation de service unique (sous réserve des crédits exceptionnels disponibles),

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la réalisation du projet de création d'un nouvel établissement d'accueil de jeunes enfants en entrée de ville, à l'angle des boulevards Victor Duhamel et du midi, en remplacement de la crèche actuelle Pirouette,
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à solliciter une subvention d'aide à l'investissement d'un montant de 1 260 000 euros auprès de la CAF des Yvelines, afin de réaliser un nouvel établissement d'accueil de jeunes enfants en entrée de ville, à l'angle des boulevards Victor Duhamel et du midi, en remplacement de la crèche actuelle Pirouette,
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous les documents contractuels y afférents.

Pour le Maire empêché,

Sidi EL HAIMER
1er Adjoint au Maire